

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 16/2023

OBJET :	PROJET D'ACQUISITION D'UN MINIBUS / RECOURS A L'EMPRUNT				
<i>Nomenclature :</i>	<i>7.1 Décisions budgétaires</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
8	8	8			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Florence BAILLY				

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Sodia PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

Absents excusés :

Madame Carole BÉNARD
Madame Jeanne GAZEAU
Madame Sandrine BELIN
Monsieur Jacques BOUILLARD
Madame Patricia DUCRESOT.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 0

PRESENTS A LA SÉANCE : 8

Date de convocation : 9 juin 2023

Date d'affichage : 9 juin 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant que par délibération du Conseil d'Administration du 4 juillet 2022, il a été décidé de valider le contrat de régie publicitaire VISIOCOM concernant le financement d'un minibus ;

Considérant que le CCAS a dû renoncer à la mise en œuvre de ce contrat de régie publicitaire par manque d'annonces au niveau des professionnels locaux ;

Considérant l'état dégradé du minibus actuellement utilisé et les nombreux frais de réparations engendrés ;

Considérant la possibilité d'acquérir un véhicule d'occasion auprès du garage TIERCE de Sancoins pour un montant d'environ 31 500 € TTC auquel il conviendra d'ajouter les frais de flocage (estimés à 1 500 €) ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **Approuve l'acquisition de ce véhicule ;**
- **Accepte le recours à un emprunt à hauteur de 33 000 € ;**
- **Valide la proposition de prêt formulée par le Crédit Agricole (document annexé) ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer et déposer des dossiers de subventions auprès des financeurs potentiels ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération dont le contrat de prêt à intervenir.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 20 juin 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance,

Florence BAILLY

Date de publication : 26/06/2023

Mode de publication : mise en ligne.